

LES SERVICES D'AIDE EN MILIEU DE VIE ORGANISES **PAR LA PROVINCE DU HAINAUT**

Le Service d'Aide Précoce = SAP

Etre ou devenir parent d'un enfant différent peut susciter beaucoup de questions : que faire pour bien s'en occuper au quotidien ? Comment l'aider à progresser ? Pourra-t-il être accueilli dans une crèche et une école comme tous les autres enfants ? Comment les frères et sœurs vont-ils vivre cette situation ? Quelles démarches faut-il pour faire reconnaître son handicap ?

Les équipes de professionnels qui les constituent sont là pour aider l'enfant et sa famille à vivre au mieux cette période qui va de la naissance (ou même avant) **jusqu'à l'âge de huit ans**, et cela sur le plan éducatif, social et psychologique.

Exemples :

Dialoguer avec le médecin, coordonner des soins, trouver un rééducateur, conseiller des jeux, parler de développement, d'alimentation, d'avenir, de difficultés psychologiques, évaluer les progrès, trouver des aides techniques : toutes ces actions sont possibles de la part des services d'aide précoce.

Pour bien accueillir l'enfant, la **crèche** et **l'école** devront peut-être aussi bénéficier **d'informations et de conseils**. Le service d'aide précoce peut fournir cette aide, en collaboration avec le centre P.M.S. (centre psycho-médico-social) et avec toutes les personnes concernées.

Les parents restent cependant toujours maîtres de l'éducation de leur enfant et des décisions qui le concernent. Le service n'intervient qu'à leur demande et dans les limites qui ont été définies ensemble. C'est également ensemble que sont déterminés les objectifs fixés et le projet d'intervention personnalisé.

Les Services d'Aide Précoce provinciaux sont au nombre de quatre. Ils sont situés à Tournai, à Mons, à Lobbes et à Montignies-sur-Sambre.

Le Service d'Aide à l'Intégration = SAI

Le petit enfant a grandi. Il a **passé le cap des 6 ans**. L'école, les amis deviennent importants pour lui. Petit à petit, il revendique son autonomie. Pour les parents, ce n'est pas toujours de tout repos :

- Comment faire pour que cela se passe bien à l'école et à la maison ?
- Peut-on envisager des activités avec d'autres jeunes de son âge ?
- Comment réussir le cap de l'adolescence si l'on craint des difficultés supplémentaires liées au handicap ?

Si les parents et le jeune le souhaitent, les **services d'aide à l'intégration sont là** pour prendre le relais des services d'aide précoce, **entre l'âge de six et vingt ans**.

Les professionnels de ces services peuvent notamment, en fonction des besoins exprimés :

- Assurer une **guidance** ou une thérapie familiale ;
- **Collaborer** étroitement avec **l'école** ordinaire ou spécialisée fréquentée par le jeune ainsi que le centre P.M.S. (psycho-médico-social) ; une convention précisant les objectifs et modalités de cette collaboration est signée entre l'école ordinaire ou spécialisée fréquentée ;
- **Fournir une aide éducative** au jeune et à ses parents afin de favoriser l'intégration sociale et scolaire ;
- **Encourager** les progrès au niveau de l'autonomie dans tous les domaines ;
- **Soutenir le jeune** et ses parents dans la recherche d'activités extérieures, comme les mouvements de jeunesse, les groupes sportifs, récréatifs, artistiques, les stages, etc... Un projet individuel est élaboré en concertation avec le bénéficiaire, sa famille et s'il y a lieu, les intervenants externes.

Les six SAI provinciaux sont situés à Ghlin, La Louvière, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Charleroi et Montignies-sur-Sambre.

Le Service d'Accompagnement = SAC

Comment être **autonome lorsqu'on a plus de 18 ans**, beaucoup de volonté mais aussi certaines difficultés causées par un handicap ?

Il existe des services d'accompagnement qui **s'adressent à toutes les personnes quelle que soit leur déficience**. D'autres s'adressent uniquement aux personnes présentant certaines déficiences telles la surdité ou la cécité. **D'autres encore sont spécialisés** dans certains types d'activités (recherche d'emploi, apprentissage des nouvelles technologies, etc...).

Les **demandes** des personnes qui sollicitent un accompagnement sont très **variées** et souvent **liées** : recherche d'un logement, d'un travail, guidance budgétaire, guidance administrative, passage d'un permis de conduire, recherche d'activités de loisirs, élargissement du réseau relationnel. Il peut s'agir aussi d'apprendre à écrire un curriculum vitae, à cuisiner, à faire des courses, à prendre le bus, etc...

L'accompagnement peut-être très limité dans le temps ou s'étendre sur une période plus longue. La personne et le professionnel du service collaborent pour définir le programme de leurs actions communes ou respectives. Un plan d'accompagnement, avec **des objectifs clairs**, des évaluations régulières et objectives, est mis en place.

Les services d'accompagnement provinciaux sont au nombre de trois ; ils sont situés à Tournai, Mons et Mont-Sur-Marchienne.

Le Service d'Accueil Familial = SAF

Situé à Mons, il organise et supervise l'accueil d'enfants, d'adolescents, d'adultes handicapés dans des familles d'accueil.